

Annecy, le 8 juin 2022

## Occupation du domaine public / Terrasses

### **Une opération de contrôle organisée ce mercredi et ce jeudi à Annecy**

**Afin d'assurer l'équité entre les commerçants du centre-ville et de permettre aux riverains de retrouver leur quiétude, la Ville d'Annecy mène une vaste opération de contrôle du respect des autorisations d'occupation du domaine public ce mercredi 8 juin et jeudi 9 juin.**

#### **Des contrôles des terrasses dans toute la ville**

Les autorisations d'occupation du domaine public concernent n'importe quel établissement dont l'activité principale est celle de cafés, brasseries, restaurants, salons de thé, glaciers et autres établissements similaires. Sous réserve de disposer d'une capacité intérieure conséquente, de répondre aux normes d'hygiène – la présence de toilettes notamment – et de respecter les limites physiques extérieures – passages piétons, voies de secours, de circulation – des terrasses peuvent être installées.

Le règlement et les démarches sont accessibles sur le site [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr) (rubrique « Démarches > Professionnels > Etalages ») et sont gérées par la Direction Gestion économique du domaine public.

En lien avec la police municipale, ils effectuent des contrôles sur l'ensemble de la ville du respect de ces autorisations, ce mercredi 8 et ce jeudi 9 juin. Une vingtaine d'établissement ont déjà été répertoriés comme enfreignant ce règlement et une quarantaine d'infractions ont déjà été relevées depuis le mois d'avril.

*« La Ville était engagée aux côtés des restaurants, bars et commerces au cours des deux dernières années pour faciliter l'exploitation en terrasses et permettre le maintien de leur activité en période de restrictions sanitaires. Aujourd'hui, le retour à la normal est indispensable pour la quiétude des riverains, qui sont excédés et que nous comprenons. Nous avons effectué de nombreux rappels à l'ordre depuis le printemps à l'approche de la nouvelle saison estivale afin de faire respecter le règlement et nous continuerons de le faire pour permettre la cohabitation des activités touristique et économique avec la tranquillité publique. »*

**François Astorg, maire d'Annecy**